



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
juin 2025

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 2,77 milliards d'euros de prime d'activité (PA) au titre du 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une hausse de 10,4 % sur un an. Cette évolution s'explique notamment par la croissance du montant moyen versé, liée à la revalorisation du 1^{er} avril 2024, ainsi que, dans une moindre mesure, par la hausse du nombre de bénéficiaires (respectivement +8,5 % et +1,8 % en un an).

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les départements d'outre-mer au 2^{ème} trimestre 2024, en **page 6**.

4,63
millions

2,77
milliards

200
euros



Foyers bénéficiaires
de la PA (+1,8 % en un an)
8,92 millions de personnes
couvertes par la prestation
(+1,4 % en un an)



Dépenses de PA au
titre du trimestre de
droit (+10,4 % en un an)



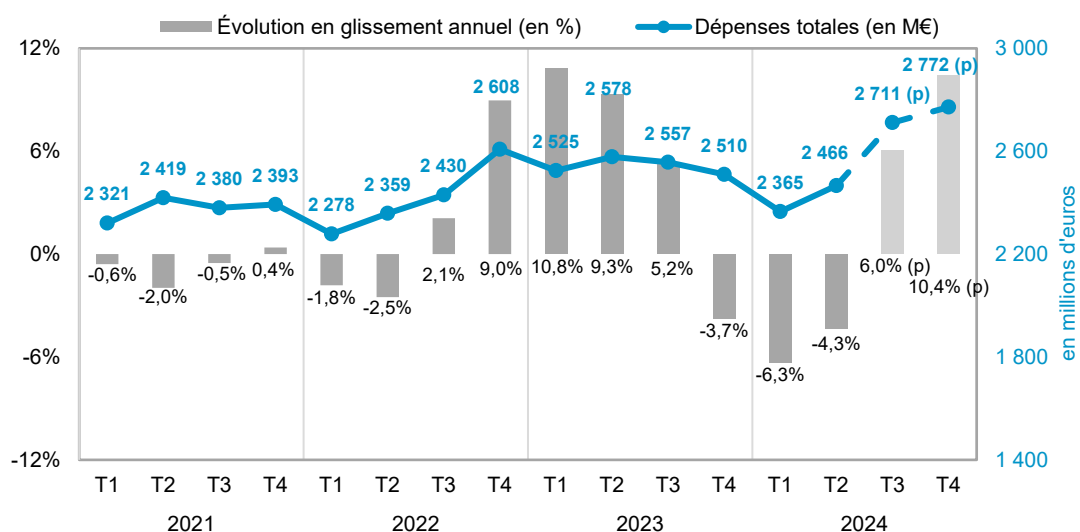
Montant moyen mensuel
de PA versée par foyer
(+8,5 % en un an)

Les montants de prime d'activité versés par les Caf au titre des droits du 4^{ème} trimestre 2024 sont estimés à 2,77 milliards d'euros, progressant de 10,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, les dépenses atteignent près de 10,32 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, estimé à près de 4,63 millions de foyers en moyenne, augmente de 1,8 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2023 ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, près de 8,92 millions de personnes sont couvertes par la prime d'activité au dernier trimestre 2024.

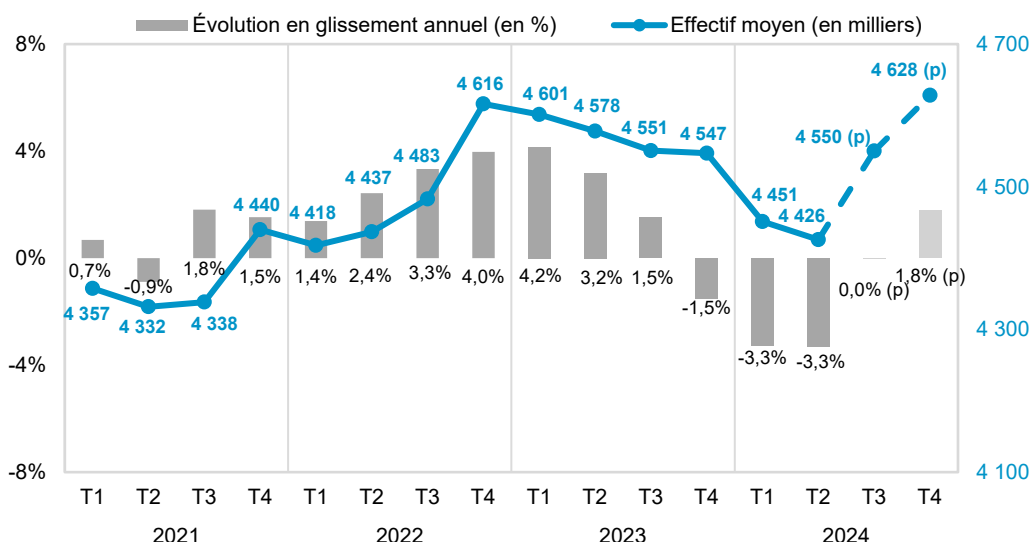
Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 200 euros, correspondant à 16 euros de plus qu'au 4^{ème} trimestre 2023 (soit +8,5 % en un an, [graphique 3](#)). Cette hausse est le résultat des effets de la montée en charge de la revalorisation de 4,6 % à partir d'avril 2024, pleinement effective depuis septembre 2024.

Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit


Note de lecture :

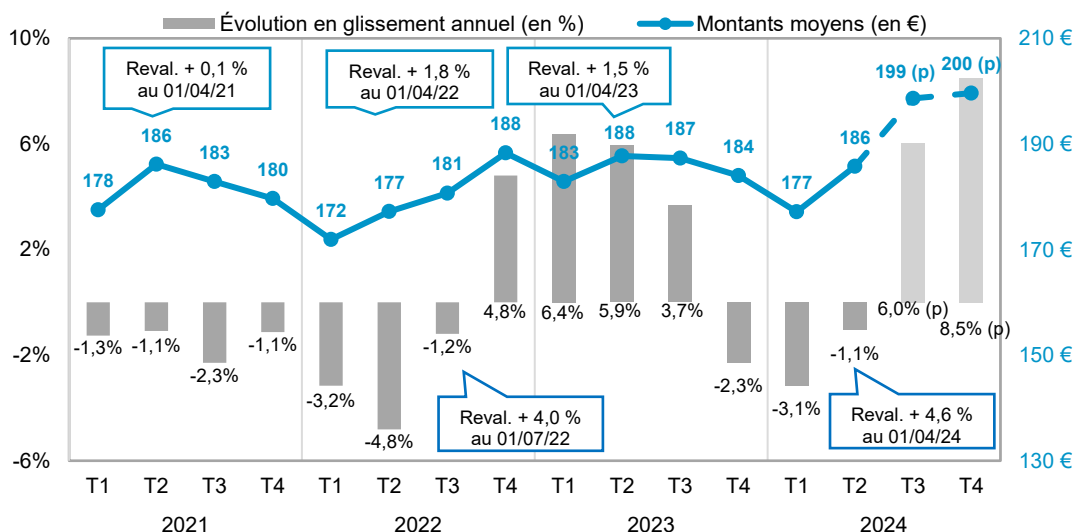
Les dépenses de prime d'activité passeraient de 2 510 à 2 772 millions d'euros entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +10,4 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre


Note de lecture :

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité passerait de 4 547 à 4 628 milliers entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,8 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre


Note de lecture :

Le montant mensuel moyen de prime d'activité versé passerait de 184 à 200 euros entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +8,5 %.

(p) T3 et T4 2024 - données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs Dser.

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 96,4 % des dépenses et 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Sous les effets de la revalorisation exceptionnelle de juillet 2022 et d'une conjoncture favorable du marché du travail, l'année 2022 a été marquée par une forte croissance des dépenses de prime d'activité. Le nombre de bénéficiaires comme les montants moyens ont augmenté.

En 2023, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité diminue de façon continue jusqu'au 1^{er} semestre 2024, avant d'augmenter au cours du semestre suivant. Cette hausse s'explique notamment par la forte revalorisation d'avril 2024, conduisant à l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans la prestation et se traduisant par un nombre de sorties moins élevé. Quant aux dépenses, elles progressent à partir du 2^{ème} trimestre 2024, après avoir reculé pendant trois trimestres consécutifs.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité au 4^{ème} trimestre 2024



L'augmentation des dépenses de prime d'activité entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024 concerne l'ensemble des **configurations familiales** (tableau 1). Sur les 10,4 % de hausse, ce sont les personnes seules avec ou sans enfant(s) qui y contribuent le plus (2,6 points). La contribution à l'évolution des dépenses est un peu moins élevée pour les couples avec enfant(s) (2,0 points), leur nombre connaissant une relative stabilité (+0,1 % contre +1,8 % pour l'ensemble).

Sur une plus longue période, l'évolution des personnes seules et des familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité est plus dynamique que celle de l'ensemble des foyers. À l'opposé, le nombre de bénéficiaires en couple, avec ou sans enfant, connaît une tendance à la baisse au cours de l'année 2023 et du 1^{er} semestre 2024, qui s'inverse au second semestre 2024, pour évoluer dans le même sens que les autres configurations familiales (graphique 4).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 4^{ème} trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

 Estimations au 4^{ème} trimestre 2024	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽²⁾ (en point)
Ensemble	4 628	100,0	1,8	1,7	200	8,5	2 772	10,4	10,4
France métropolitaine	4 454	96,2	1,8	1,8	199	8,5	2 656	10,5	10,1
Départements d'outre-mer	174	3,8	0,7	0,1	222	7,7	116	8,5	0,4
Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	1 302	28,1	2,2	2,0	149	10,1	582	12,5	2,6
Femmes seules	1 301	28,1	2,2	1,4	156	9,7	611	12,2	2,6
Personnes seules avec enfant(s)	970	21,0	1,9	0,9	271	7,0	788	9,1	2,6
Couples sans enfant	258	5,6	2,3	5,1	201	8,8	156	11,4	0,6
Couples avec enfant(s)	798	17,2	0,1	1,7	265	8,3	635	8,4	2,0
Âge du responsable dossier									
<25 ans	766	16,6	0,6	-0,4	164	10,4	377	11,0	1,5
25-34 ans	1 345	29,1	0,6	2,4	182	8,3	733	8,9	2,4
35-44 ans	1 110	24,0	3,0	2,1	224	7,9	746	11,1	3,0
45-54 ans	884	19,1	1,1	1,6	225	8,1	597	9,2	2,0
≥ 55 ans	523	11,3	5,6	2,5	203	8,1	319	14,2	1,6
Prestation perçue									
dont majoration pour isolement	217	4,7	0,9	0,5	329	6,9	214	7,8	0,6
dont au moins une bonification	4 265	92,2	1,6	1,8	203	8,9	2 597	10,6	9,9
dont cumul prime d'activité/RSA	416	9,0	-0,3	3,2	180	4,0	225	3,7	0,0

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ :** Caf - France entière.

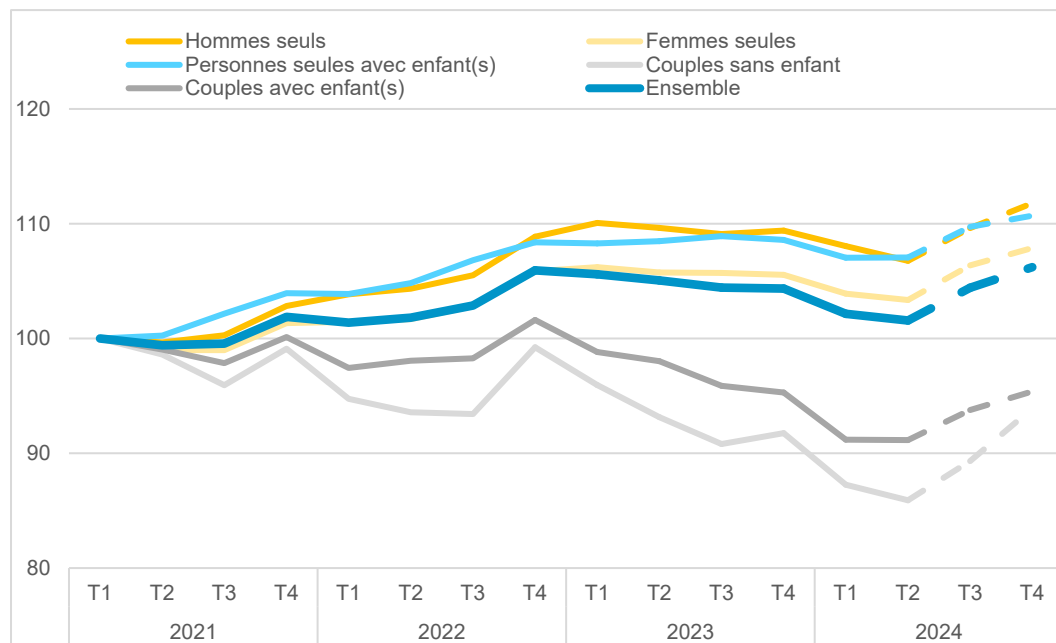
(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.

(2) Les dépenses de prime d'activité augmentent de 10,4 % entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de 10,1 points à cette croissance et celles des DOM à hauteur de 0,4 point.

Les dépenses de prime d'activité progressent pour l'ensemble des **classes d'âge**. Les foyers dont le responsable du dossier est âgé entre 35 et 44 ans contribuent le plus à la hausse des dépenses (3,0 points sur les 10,4 %), suivis des 25-34 ans et des 45-54 ans (respectivement 2,4 points et 2,0 points). Les bénéficiaires âgés de 55 ans et plus sont ceux dont les effectifs augmentent le plus ce trimestre (+5,6 % en un an), confirmant ainsi la tendance observée pour cette classe d'âge sur une plus longue période ([graphique 5](#)).

Entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, le nombre de bénéficiaires ayant au moins une **bonification** (environ 9 foyers sur 10) évolue comme l'ensemble des bénéficiaires (respectivement +1,6 % et +1,8 %). Ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement** (près de 5 %) connaissent une hausse plus modérée (+0,9 %). Le nombre de bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** diminue, quant à lui, légèrement (-0,3 %).

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale

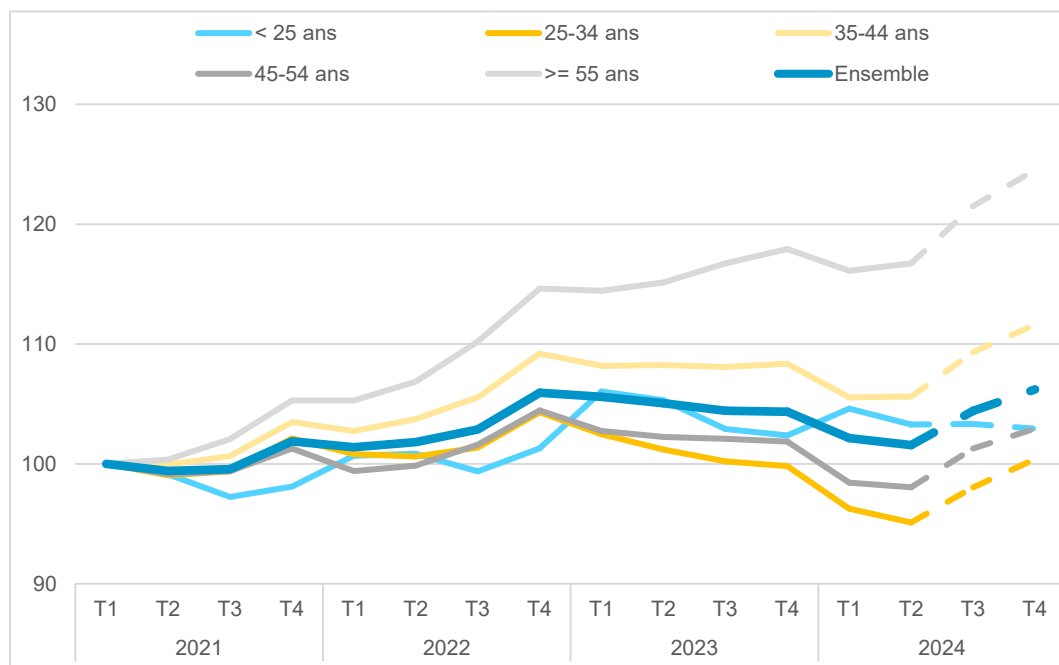


Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 106,2, correspondant à une évolution de +6,2 %.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 106,2, correspondant à une évolution de +6,2 %.

(p) T3 et T4 2024 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Zoom sur les bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les départements d'outre-mer au 2^{ème} trimestre 2024



Au 2^{ème} trimestre 2024*, près de 172 000 foyers perçoivent la prime d'activité dans les départements d'outre-mer (DOM), ce qui représente près de 4 % des foyers allocataires ([tableau](#)). Un peu plus de la moitié sont domiciliés à la Réunion, 20 % en Martinique, 19 % en Guadeloupe, 8 % en Guyane et 1 % à Mayotte. Les Caf des départements ultra-marins ont versé 106 millions d'euros de prime d'activité au cours du 2^{ème} trimestre 2024 (425 M€ sur un an, soit 4 % de l'ensemble des dépenses).

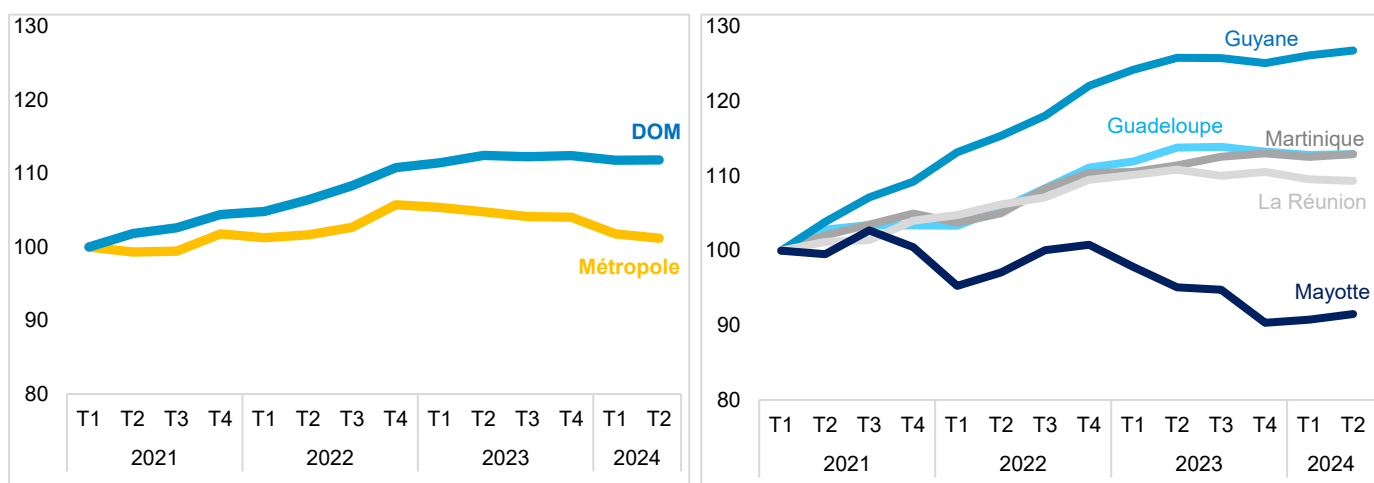
L'évolution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité au cours des dernières années est plus dynamique dans les DOM (+11,8 % entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024) qu'en métropole (+1,2 %, [graphique 1](#) et [encadré 2](#)). Parmi les DOM, la Guyane enregistre une hausse très importante (+26,8 % depuis le 1^{er} trimestre 2021), suivie de la Guadeloupe et la Martinique, tandis qu'à Mayotte, les effectifs sont globalement en recul (-8,5 %).

Les bénéficiaires résidant dans les DOM perçoivent un montant moyen de prime d'activité de 206 euros chaque mois, plus élevé que les 185 euros perçus en moyenne dans les autres départements. Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'ils bénéficient davantage de la majoration pour isolement (8 % des bénéficiaires dans les DOM contre 5 % en Métropole). De plus, la proportion de familles monoparentales, pour lesquelles les montants forfaitaires sont plus élevés, est plus importante dans ces départements (31 % en moyenne dans l'ensemble des DOM contre 21 % en France métropolitaine, [graphique 2](#)). Les bénéficiaires résidant en Guyane, parmi lesquels la proportion de familles monoparentales atteint 44 %, perçoivent un montant mensuel moyen qui s'élève à 230 euros. Il est au contraire nettement plus faible à Mayotte (123 euros en moyenne), même si les familles monoparentales y sont également surreprésentées (41 %), les montants étant réduits de moitié par rapport à ceux des autres départements ([encadré 1](#)).

Concernant l'âge du responsable du dossier, les bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les DOM sont plus âgés que ceux résidant en France métropolitaine (respectivement : 16 % et 11 % pour les plus de 55 ans ; 11 % et 18 % pour les moins de 25 ans).

* Dernier trimestre observé

Graphique 1 – Évolution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6, calculs DSER).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Lecture : Le nombre de bénéficiaires dans les DOM augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 111,8, correspondant à une évolution de +11,8 %.

Tableau – Droits à la prime d'activité au 2^{ème} trimestre 2024

	Effectifs moyens (en milliers)	Montants moyens (en €)
Métropole	4 254	185
DOM	172	206
Guadeloupe	32	202
Martinique	34	195
Guyane	14	230
La Réunion	90	210
Mayotte	1	123

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

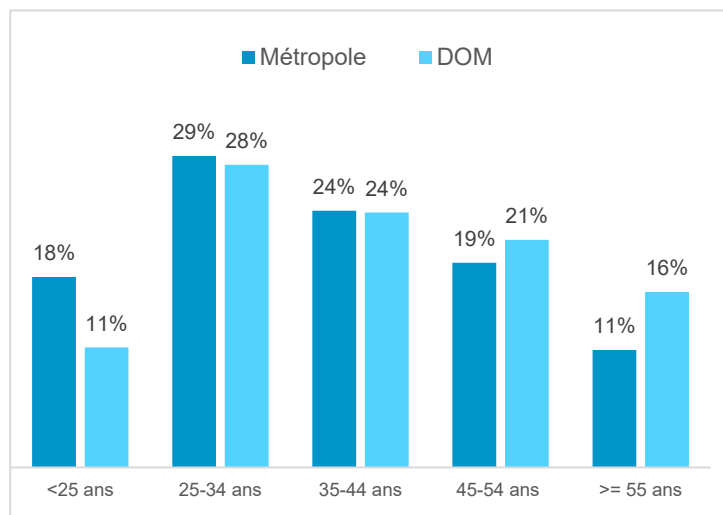
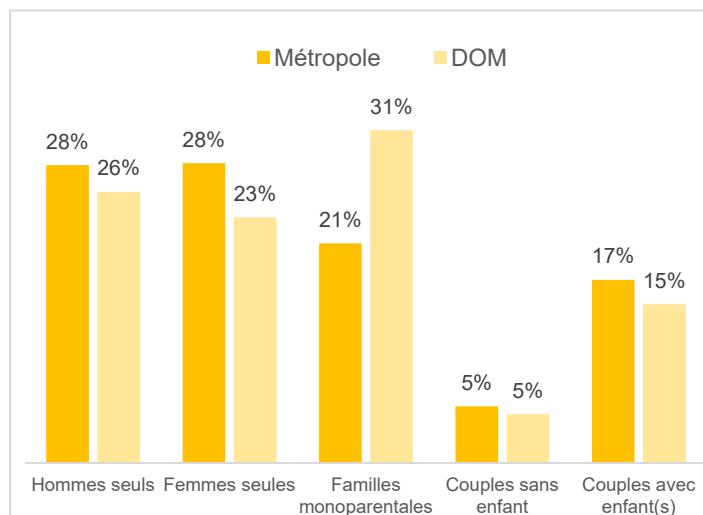
Note : La Caf de Guadeloupe intègre les bénéficiaires de la Collectivité de Saint-Martin.

Encadré 1 – Barème spécifique de Mayotte

Les montants forfaitaires de prime d'activité sont réduits de 50 % par rapport à ceux du reste de la France.

Par exemple, à Mayotte, le montant forfaitaire pour une personne seule sans enfant est de 311,32€ à compter d'avril 2024, contre 622,63€ dans les autres départements.

Graphique 2 – Part des bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale et leur âge au 2^{ème} trimestre 2024 (en %)

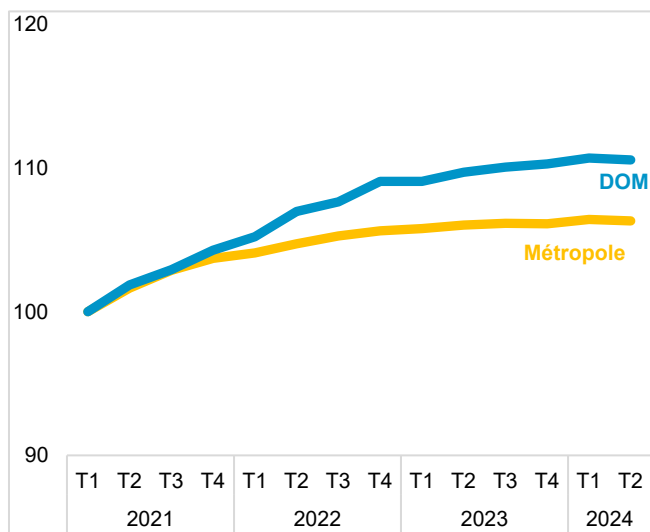


Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Lecture : Parmi les bénéficiaires résidant dans les DOM au 2^{ème} trimestre 2024, 31 % sont des familles monoparentales.

Graphique 4 – Évolution de l'emploi
(base 100 : 1^{er} trimestre 2021)



Source : URSSAF

Champ : Effectifs salariés du secteur privé (données CVS), Régime général (hors agriculture et hors Mayotte)

Lecture : Le nombre de salariés du secteur privé dans les DOM augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 110,6, correspondant à une évolution de +10,6 %.

Encadré 2 - Lien entre emploi et prime d'activité

La prime d'activité est une prestation procyclique : les dépenses et les effectifs augmentent lorsque la conjoncture économique est favorable avec des créations d'emplois, et ce d'autant plus fortement que les emplois sont concentrés en bas de l'échelle des salaires, sur des personnes éligibles à la prestation.

L'impact d'une hausse de l'emploi sur les bénéficiaires de la prime d'activité est plus que proportionnel. Estimée avec un modèle statistique, une variation de 1 % de l'emploi conduit à une augmentation de 1,4 % du nombre de foyers bénéficiaires.

Au cours des dernières années, l'emploi a progressé plus rapidement dans les DOM que dans les départements métropolitains (respectivement +10,6 % et +6,3 % entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, [graphique 4](#)). Ces tendances pourraient expliquer en partie l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité plus dynamique dans les DOM.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



Présentation de la prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste. Elle est versée mensuellement au titre du foyer bénéficiaire et les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Cette prestation, versée mensuellement, est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant.

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux trois ans du plus jeune enfant. Il est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.

La prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,4 % des dépenses de prime d'activité et 97,0 % des foyers bénéficiaires en 2023).



Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (octobre, novembre et décembre 2024) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (septembre 2024), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement, c'est pourquoi les données départementales présentées portent sur les données définitives.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-4$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

Données estimées décembre 2024 = Données FR6 août 2024 + (Données FR2 décembre 2024 – Données FR2 août 2024)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis, sous la référence « données provisoires » marquée par (p).



Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.

Référence

Cazain S., Chantel C., 2024, [En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %](#), Analyses statistiques, n° 2.

Cally J-R, Guillaume M., Boina R.A., Conan C., Saint-Louis S., 2025, [Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales des départements d'outre-mer en décembre 2023](#) Analyses et Études des Caisses d'allocations familiales des départements d'outre-mer, n°2.